



Répertoire des formations & des publications



2024-2025

Rédaction : Linda Gosselin

Révision : Alexandre Duclos et Cédric Pelchat

Conception graphique : Gaby Locas

Sous la direction générale de Kathy Otis

Source des photos et des illustrations : ASP Construction



514 355-6190

800 361-2061

asp-construction.org

Table des matières

| | |
|---|----|
| INFORMATION GÉNÉRALE | 1 |
| L'ASP Construction : un organisme de référence | 1 |
| Mission | 2 |
| Conseil d'administration | 2 |
| Valeurs | 2 |
| Vision | 2 |
| Partenaires | 2 |
| Cours <i>Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction</i> | 3 |
| Formation <i>Représentant en santé et en sécurité</i> | 3 |
| Reconnaissance RBQ | 4 |
| SERVICES | 5 |
| Formation | 7 |
| Qui peut suivre les formations | 7 |
| Calendrier des formations | 8 |
| Information | 9 |
| Publications | 9 |
| Prévenir aussi | 9 |
| Centre de documentation | 9 |
| Veille informationnelle | 9 |
| Recherche..... | 10 |
| Conseil | 11 |
| Programme COR™ | 11 |
| Mobilité de la main-d'oeuvre | 11 |
| Joindre l'équipe de l'ASP Construction | 12 |
| FORMATIONS SPÉCIFIQUES | 13 |
| Cadenassage | 15 |
| Conduite sécuritaire de chariots élévateurs | 16 |
| Contraintes thermiques : travailler à la chaleur ou au froid | 17 |
| Élingage : éléments de sécurité | 18 |
| Enquête et analyse d'accident | 19 |
| Exposition au plomb : risques et mesures de prévention | 20 |
| Gestion de la prévention sur les chantiers de construction | 21 |

Table des matières

| | | |
|--|-------|----|
| FORMATIONS SPÉCIFIQUES | | |
| Pause-sécurité | | 22 |
| Prévention des chutes | | 23 |
| Prévention des maux de dos | | 24 |
| Prévention des risques en présence de monoxyde de carbone | | 25 |
| Prévention des risques liés au bruit | | 26 |
| Prévention en milieu riverain : travaux au-dessus ou à proximité d'un cours d'eau | | 27 |
| Procédures sécuritaires pour les travaux en espace clos | | 28 |
| Protection respiratoire avec Essai d'ajustement qualitatif (<i>fit test</i>) | | 29 |
| Protection respiratoire : formation avancée | | 30 |
| Sécurité lors de travaux dans des tranchées et des excavations | | 31 |
| Sécurité lors de travaux d'enlèvement de l' amiante | | 32 |
| Signaleur de chantier | | 33 |
| Signaleur routier | | 34 |
| Silice cristalline dans la construction | | 35 |
| SIMDUT 2015 | | 36 |
| Transport des matières dangereuses | | 37 |
| Travailler hors tension | | 38 |
| Travaux à proximité des lignes électriques aériennes | | 39 |
| Travaux sécuritaires en présence de moisissures et de champignons | | 40 |
| Utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule | | 41 |
| Utilisation sécuritaire de la scie à chaîne | | 42 |
| Utilisation sécuritaire des échafaudages à cadres métalliques | | 43 |
| Utilisation sécuritaire des plates-formes mobiles de personnel de catégories 1A, 1B, 3A et 3B | | 44 |
| PUBLICATIONS | | 45 |
| Comment procéder pour commander ces publications | | 47 |
| Affiches | | 48 |
| Aide-mémoire | | 50 |
| Autocollants et étiquettes | | 50 |
| Carnets de bord et fiches d'inspection | | 51 |
| Formulaires de gestion | | 51 |
| Guides | | 52 |
| Loi & règlement | | 52 |
| Vidéos | | 53 |

L'ASP Construction : un organisme de référence

Le *Répertoire des formations & des publications*, c'est votre source d'information par excellence pour trouver :

- ◆ la mission, les valeurs et la vision de l'ASP Construction
- ◆ les différents services offerts
- ◆ les coordonnées pour rejoindre les membres de son équipe
- ◆ un descriptif pour chacune des formations spécifiques
- ◆ la liste des publications et autres documents disponibles.

L'ASP Construction : un organisme de référence

MISSION

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur construction, mieux connue sous le nom de **ASP Construction**, est un organisme à but non lucratif. Fondée en 1985 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, elle a pour mandat d'offrir aux employeurs et aux travailleurs de son secteur, des services de **formation**, d'**information**, de **recherche** et de **conseil** en matière de santé et de sécurité du travail (SST), afin de réduire, voire éliminer, les accidents du travail et les maladies professionnelles sur les chantiers de construction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ASP Construction est un organisme paritaire, c'est-à-dire que son conseil d'administration est composé d'un nombre égal de représentants de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et des associations syndicales représentatives : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction), le Conseil provincial (International), le Syndicat québécois de la construction (SQC), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction).

VALEURS

- ◆ Le service client
- ◆ Le dynamisme
- ◆ L'autonomie professionnelle
- ◆ L'intégrité
- ◆ La communication

VISION

**« UNE RÉFÉRENCE
SOLIDE EN PRÉVENTION:
UNE ÉQUIPE ET DES SERVICES
DYNAMIQUES, SPÉCIALISÉS
ET ACCESSIBLES. »**

**TOUS ENSEMBLE
POUR L'INDUSTRIE DE
LA CONSTRUCTION!**

PARTENAIRES

L'ASP Construction est un organisme de référence en santé et en sécurité du travail, avec les différents partenaires du secteur, dont la Santé publique, la CNESST, l'IRSST et les autres Associations sectorielles paritaires (Inter-ASP).

L'ASP Construction : un organisme de référence

COURS SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (SSGCC) est un préalable pour quiconque veut œuvrer sur un chantier de construction (CSTC, art. 2.4.2.-i). Premier contact pour plusieurs en ce qui concerne la prévention, il permet aux apprenants de développer des habiletés en SST afin d'être en mesure d'**identifier les risques et les dangers** sur les chantiers de construction et de **prendre les moyens pour les éliminer ou les contrôler**.

En vertu d'une entente avec la CNESST, l'ASP Construction s'occupe du volet administratif du cours, soit :

- ◆ maintenir à jour le contenu du cours SSGCC
- ◆ maintenir à jour le contenu du cours pour la *Session de formateurs*
- ◆ maintenir à jour le *Cadre d'organisation*
- ◆ émettre et remplacer les attestations aux apprenants
- ◆ reconnaître les organismes habilités à donner le cours
- ◆ assurer la formation et le perfectionnement des formateurs accrédités.

Aucune inscription ne peut être faite directement à l'ASP Construction. Vous devez vous inscrire auprès des organismes reconnus, soit le réseau scolaire, les centrales syndicales ou les associations patronales.

Visitez le site Web de l'Association à l'onglet **Formations / Cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (30 heures)** pour tous les détails.

FORMATION REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

Le représentant en santé et en sécurité (RSS) est l'un des mécanismes de prévention et de participation propres à un chantier de construction, mis en oeuvre dans le cadre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST).

En vertu d'une entente entre la CNESST et l'ASP Construction, l'Association est responsable de la gestion administrative de la **formation des RSS à plein temps** désignés par les associations syndicales.

Plus précisément, l'ASP Construction a la responsabilité de :

- ◆ S'assurer d'une veille et de maintenir à jour le contenu de la formation.
- ◆ S'assurer de la distribution du matériel pédagogique aux cohortes de formation.
- ◆ S'assurer de la qualité de la formation des RSS.
- ◆ Participer au groupe de suivi.
- ◆ Traiter les données des RSS et fournir les statistiques à la CNESST.

L'ASP Construction est aussi responsable de la **formation des formateurs des RSS à plein temps**.

En plus des responsabilités mentionnées ci-haut, s'ajoute spécifiquement pour la formation des formateurs, le mandat d'émettre les attestations aux formateurs et d'effectuer l'assurance qualité de leur enseignement.

L'ASP Construction : un organisme de référence

RECONNAISSANCE RBQ

Les formations de l'ASP Construction sont reconnues comme conditions de maintien de la qualification pour les détenteurs d'une licence RBQ. Elles font partie du *Répertoire de la formation continue* de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).



SERVICES

Services

❖ FORMATION ❖ Information ❖ Recherche ❖ Conseil

L'ASP Construction est financée par une cotisation spécifique prélevée par la CNESST auprès des employeurs de son secteur. C'est pourquoi les services offerts par l'Association sont gratuits pour les employeurs de la construction et leurs travailleurs.

C'est près de 20 000 travailleurs et employeurs qui, chaque année, suivent les formations en prévention et en santé et sécurité du travail avec l'ASP Construction.

Ces formations spécialisées pour le secteur de la construction permettent aux employeurs et à leurs travailleurs de **mieux identifier les dangers et les risques** présents sur les chantiers, de **connaître et de mettre en place des mesures de prévention** visant à protéger leur santé et assurer leur sécurité.

Ces formations sont :

- ◆ développées par des spécialistes en prévention et en santé et sécurité du travail
- ◆ adaptées aux besoins particuliers du milieu
- ◆ reconnues et recommandées par les gens du secteur.

QUI PEUT SUIVRE LES FORMATIONS

Les employeurs qui contribuent financièrement* aux activités de l'ASP Construction, par le biais de leurs cotisations à la CNESST, ont accès gratuitement à ces formations, pour eux-mêmes et leurs travailleurs.

Les formations offertes sont présentées aux pages 15 à 44.

De plus, les dépenses qu'engagent les employeurs pour la formation de leurs travailleurs pourraient être admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi sur les compétences).

Numéro d'agrément de l'ASP Construction : 0060636

* Le numéro d'unité de classification figurant sur le formulaire *Décision de classification* qu'émet la CNESST au dernier trimestre de l'année précédant l'année en cours, détermine si l'entreprise cotise à l'ASP Construction.

Services

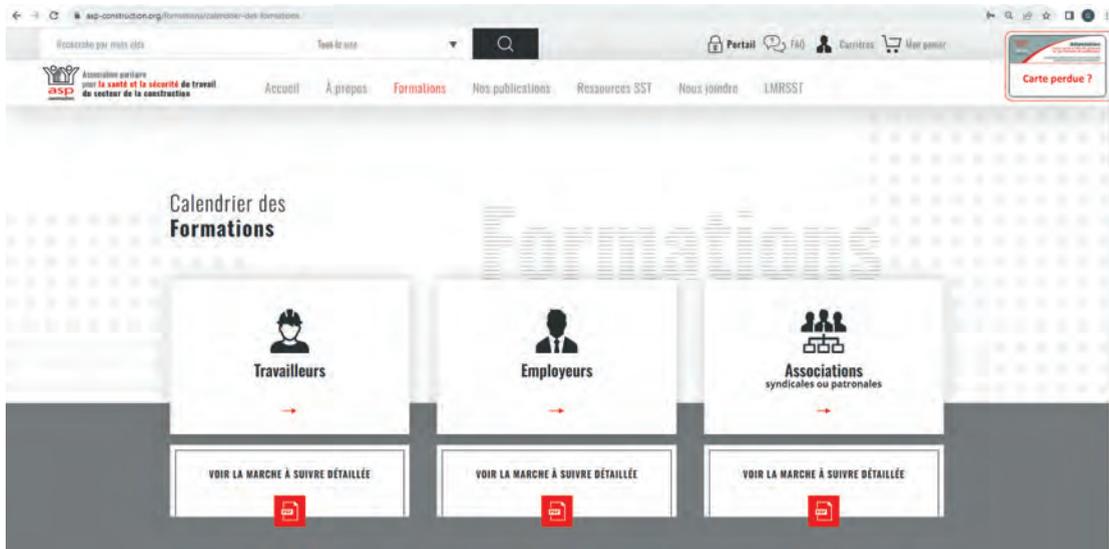
CALENDRIER DES FORMATIONS

Le *Calendrier des formations*, c'est :

- ◆ avoir accès à un répertoire de formations diversifiées, disponible partout au Québec
- ◆ s'inscrire à une formation même si vous êtes seul ou en petit groupe
- ◆ faire une demande d'inscription en ligne.

Le *Calendrier des formations* est un **complément aux activités de l'ASP Construction**. La conseillère ou le conseiller en prévention de votre région demeure présent et disponible pour travailler de concert avec vous.

Pour le consulter et vous inscrire à une ou plusieurs formations, visitez le site Web de l'Association à l'onglet ***Formations/ Calendrier des formations***.



Services

❖ Formation ❖ **INFORMATION** ❖ Recherche ❖ Conseil

PUBLICATIONS

L'Association développe et distribue de nombreuses publications – affiches, guides de prévention, aide-mémoire, fiches d'inspection – toutes spécialisées en santé et sécurité du travail. Ces documents de référence **proposent des pistes de solution pour contrôler voire éliminer les dangers et les risques** présents sur les chantiers, et ainsi, assurer un milieu de travail sécuritaire.

Pour la liste complète des publications, voir en p. 48.

PRÉVENIR AUSSI

Rédigé dans une langue simple, claire et concise, le bulletin *Prévenir aussi* vise à relayer une information de qualité en matière de santé et de sécurité du travail. Publié à 4 reprises et imprimé à 13 000 copies par numéro, il est distribué aux abonnés et à l'ensemble des intervenants patronaux et syndicaux. Il est également disponible à tous sur le site Web de l'Association.



CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation regroupe des ouvrages spécialisés en SST pour le secteur de la construction. Il est possible d'emprunter une vaste collection de documents – guides, brochures, rapports de recherche, DVD, normes (CSA, ANSI, ASME, etc.), périodiques spécialisés. Le Centre de documentation offre un service de référence et d'aide à la recherche.

Pour connaître tous les services offerts, visitez le site Web à l'onglet **Ressources SST / Centre de documentation**.

Pour joindre la documentaliste :
514 355-6190
800 361-2061, poste 325
biblio@asp-construction.org

VEILLE INFORMATIONNELLE

Une veille informationnelle est publiée aux deux mois et présente des informations d'actualité et des ressources documentaires de toutes sortes, d'ici et d'ailleurs dans le monde, touchant la SST dans le secteur de la construction.

Pour consulter la veille informationnelle et s'y inscrire : asp-construction.org/ressources-sst/centre-de-documentation/veille

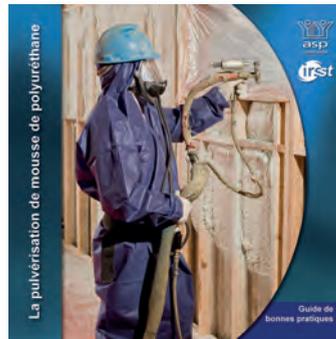
Services

❖ Formation ❖ Information ❖ **RECHERCHE** ❖ Conseil

Collaborer avec les différents partenaires pour favoriser le partage des connaissances, échanger des idées, enrichir des expériences et mettre à profit des compétences afin de **contribuer ensemble à la prévention** des accidents et des maladies professionnelles sur les chantiers de construction.

La résultante : tirer parti des forces de chaque organisation pour développer des méthodes de travail et des documents englobant l'expertise de chacun des partenaires sur un seul et même sujet.

Voici quelques exemples de réalisations :



Services

❖ Formation ❖ Information ❖ Recherche ❖ **CONSEIL**

Les conseillères et les conseillers en prévention travaillent à pied d'œuvre sur les chantiers du Québec. Ces rencontres permettent d'**accompagner les entreprises dans leur prise en charge de la santé et de la sécurité**, de maintenir le contact avec les différents intervenants sur les chantiers et de suggérer l'application de méthodes de travail sécuritaires conformément aux normes et règlements en vigueur.

PROGRAMME COR™

L'ASP Construction a une entente de réciprocité avec la *Fédération canadienne des associations de la sécurité dans la construction / Canadian Federation of Construction Safety Associations (FCASC-CFCSA)* pour la reconnaissance du *Programme COR™* au niveau pancanadien.

Une entreprise québécoise qui désire soumissionner sur certains projets de construction dans une autre province ou un territoire canadien qui nécessitent le *Programme COR™*, doit se soumettre à un audit de prévention selon les normes nationales établies.

Lorsque l'évaluation de l'audit de prévention est réussie, l'ASP Construction émet une « lettre de bonne entente » communément appelée « letter of good standing », attestant de la qualité de l'entreprise sur le plan de la prévention de la santé et de la sécurité du travail. Cette lettre est une préqualification qui donne le droit à l'entreprise de soumissionner des contrats à l'extérieur du Québec.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La mobilité de la main-d'œuvre, c'est la possibilité d'occuper un emploi dans une autre province ou un territoire canadien ou à l'inverse, de permettre à des travailleurs canadiens de venir au Québec.

L'ASP Construction répond régulièrement à des demandes d'information au sujet des équivalences de formation en santé et sécurité du travail entre provinces canadiennes, de la part d'employeurs, d'associations syndicales ou patronales et de travailleurs.



Joindre l'équipe de l'ASP Construction

Tous ces services sont offerts par une équipe formée de gens passionnés et dévoués qui ont à cœur la prévention et la santé et sécurité du travail :

- ◆ des employés à l'administration :
 - au service à la clientèle
 - à la comptabilité
 - au secrétariat
 - à la rédaction des textes
 - à la mise en page de document
 - à la recherche documentaire
 - à l'expédition des marchandises

et

- ◆ des conseillères et des conseillers en prévention qui parcourent le Québec.

Pour joindre l'équipe :

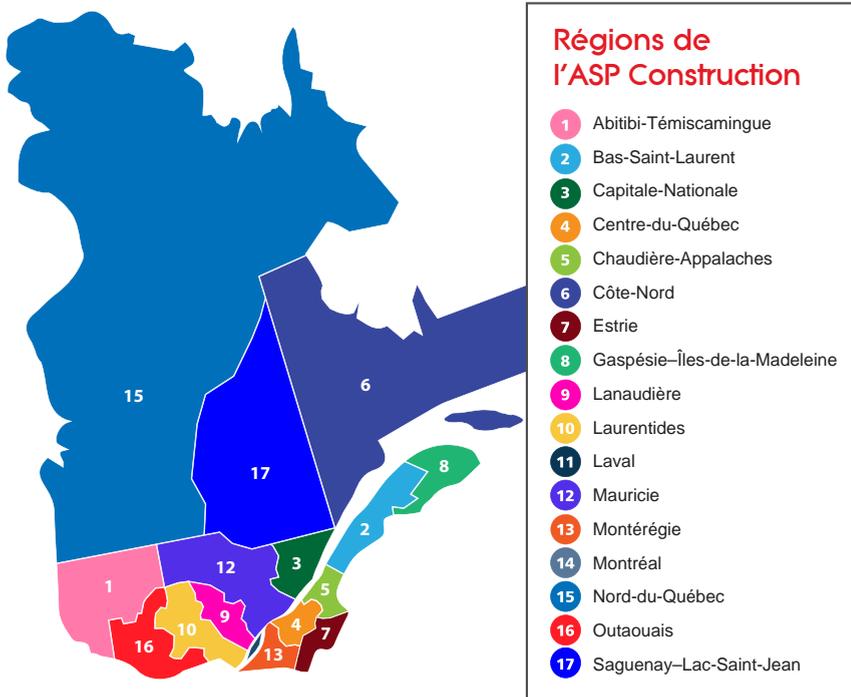
514 355-6190

800 361-2061

ou

asp-construction.org

Pour connaître le nom de la conseillère ou du conseiller en prévention de votre région, consultez le site Web de l'Association à l'onglet **Nous joindre**.



FORMATIONS SPÉCIFIQUES



DESCRIPTION

Que ce soit lors de travaux d'installation, de réparation, d'ajustement ou d'entretien, la mise en marche accidentelle d'un équipement ou d'une de ses composantes peut entraîner des conséquences graves voire mortelles pour les travailleurs.

Le cadenassage consiste à neutraliser toutes les sources d'énergie qui alimentent un équipement, un système ou une machine pour permettre aux travailleurs d'effectuer une intervention près ou sur cet équipement, en toute sécurité.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation actuelle (§ 2.20. *Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies* du Code de sécurité pour les travaux de construction) définit l'ensemble des étapes d'un programme de cadenassage, les rôles et responsabilités des différents intervenants et l'importance de la mise en application d'une procédure de cadenassage.

CONTENU

- ◆ La réglementation
- ◆ Le programme de cadenassage
- ◆ Les rôles et les responsabilités des intervenants
- ◆ Les sources d'énergie
- ◆ Les équipements mobiles
- ◆ Le matériel de cadenassage
- ◆ Exercices – points de coupure
- ◆ Les cas particuliers
- ◆ Capsules vidéo
- ◆ Révision

Conduite sécuritaire de chariots élévateurs



DESCRIPTION

Les chariots élévateurs sont des équipements de manutention utilisés pour déplacer du matériel sur une distance relativement courte et le déposer ou le soulever à un niveau supérieur. Mais attention, la conduite de cet équipement doit se faire avec prudence, car elle comporte son lot de risques.

OBJECTIF

La formation permet de se familiariser avec les notions de base relatives aux chariots élévateurs, à l'inspection et aux mesures de prévention lors de la conduite de cet équipement.

CONTENU

- ◆ La réglementation
- ◆ Les caractéristiques du chariot élévateur et les équipements de sécurité
- ◆ Les principes de stabilité
- ◆ Les risques liés à l'utilisation du chariot élévateur
- ◆ La sécurité lors du levage de charges
- ◆ La sélection, l'arrimage et l'intégrité des charges
- ◆ La sécurité des piétons
- ◆ L'inspection et l'entretien



Il est important de préciser que cette formation **théorique** présente **les éléments de prévention** lors de l'utilisation d'un chariot élévateur (LSST, art. 51.-9). L'attestation remise n'est pas une carte d'opérateur de l'équipement. Il s'agit d'une attestation qui certifie que le travailleur a suivi une formation sur les éléments de prévention pour **l'utilisation sécuritaire** de l'équipement.

Cette formation ne remplace pas la formation d'opérateur, elle se veut un complément pour la conduite sécuritaire d'un chariot élévateur.

Contraintes thermiques : travailler à la chaleur ou au froid

DURÉE

2h



DESCRIPTION

Les travailleurs de la construction sont régulièrement confrontés à des variations de température. Le grand froid, la chaleur torride, le vent, la pluie, la neige, la poudrerie, le grésil ou le brouillard peut transformer rapidement les conditions ambiantes en contrainte thermique. Chacun de ces éléments peut causer de sérieux dommages à la santé (coups de chaleur, engelures, etc.), à court et à long terme, et nuire à la sécurité des travailleurs (chutes, collisions, etc.).

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques liés au travail à la chaleur ou au froid, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter.

CONTENU

- ◆ Actualité
- ◆ Confort ou contrainte thermique
- ◆ Stress dû à la chaleur
- ◆ Stress dû au froid

Élingage : Éléments de sécurité



DESCRIPTION

Lors d'opérations d'élingage, c'est-à-dire préparer une charge et l'attacher à l'appareil de levage pour la déplacer, des méthodes de travail doivent être élaborées et appliquées pour assurer la sécurité des travailleurs. Aussi, des mesures de prévention doivent être mises en place pour que le déplacement de la charge se déroule de façon sécuritaire.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires à appliquer lors d'opérations d'élingage. Des activités d'apprentissage sont intégrées pour permettre une meilleure appropriation des connaissances.

CONTENU

- ◆ Les élingues et autres accessoires
- ◆ Les inspections
- ◆ Les risques d'accident
- ◆ Les méthodes de travail sécuritaire
- ◆ L'organisation des opérations de levage
- ◆ Le signaleur : rôle et responsabilités
- ◆ Activité de synthèse



DESCRIPTION

Un accident du travail ne résulte jamais d'une cause unique : il est la conséquence d'une combinaison de facteurs. La difficulté consiste donc à identifier les différents éléments qui y ont contribué. C'est là que l'enquête et l'analyse d'accident entrent en scène. Les résultats obtenus permettront de comprendre le déroulement de l'accident et de proposer la mise en place des mesures de prévention et de méthodes de travail sécuritaires afin d'éviter la survenue d'un événement du même type.

OBJECTIF

À la fin de cette formation, les participants seront en mesure de réaliser une enquête d'accident, d'effectuer une analyse des causes et d'identifier des mesures correctives efficaces.

CONTENU

- ◆ Réglementation
- ◆ Enquête et analyse d'un événement accidentel
- ◆ Processus d'enquête et d'analyse d'un événement accidentel sous forme d'activité immersive :
 - L'intervention immédiate
 - L'enquête
 - L'analyse
 - Les mesures correctives

i Cette formation s'adresse principalement aux superviseurs des entrepreneurs, aux coordonnateurs en santé et en sécurité (CoSS), aux représentants en santé et en sécurité (RSS) et à tous les autres intervenants qui ont un rôle à jouer, de près ou de loin, en matière de prévention et de santé et sécurité sur les chantiers.

Exposition au plomb : risques et mesures de prévention



DESCRIPTION

Durant de nombreuses années, le plomb a été utilisé dans la fabrication de produits tels que peintures, tuyaux, revêtements extérieurs. Les surfaces peintes sont sans danger lorsqu'elles sont en bon état. Toutefois, elles peuvent représenter un risque pour la santé lorsqu'elles sont endommagées (craquelées, écaillées, etc.) ou lorsque des travaux de rénovation ou de démolition sont entrepris.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter.

CONTENU

- ◆ Réglementation
- ◆ Généralités sur le plomb
- ◆ Mesures de prévention
- ◆ Protection respiratoire



Il est recommandé de poursuivre l'apprentissage avec la formation *Protection respiratoire avec essai d'ajustement qualitatif (fit test)* pour donner aux participants l'information et la formation nécessaires sur les appareils de protection respiratoire (APR), afin de leur permettre de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR selon la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.

Gestion de la prévention sur les chantiers de construction

DURÉE

7h



DESCRIPTION

Axée sur la prévention des risques, cette formation est construite autour des meilleures pratiques du secteur. Elle a été développée afin de mettre l'accent sur l'identification proactive des dangers/risques, l'élimination à la source, la mise en place de moyens pour les contrôler et/ou les réduire.

La formation offre des outils et des pistes de réflexion afin de vous permettre d'être en mesure d'assurer un environnement de travail sûr, sain et sécuritaire pour les travailleurs. Dynamique, actualisée et favorisant l'échange, elle vous offre l'opportunité d'avoir un réel impact dans votre milieu de travail en constante évolution.

OBJECTIF

À la fin de cette formation, les participants seront en mesure de développer une gestion efficace de la santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction.

CONTENU

- ◆ Réglementation
- ◆ Rôles et responsabilités des principaux acteurs
- ◆ Sanctions, infractions et peines
- ◆ Diligence raisonnable
- ◆ Mécanisme de prévention : le programme de prévention
- ◆ Gestion des risques
- ◆ Différents outils en prévention sur les chantiers
- ◆ Gestion des événements accidentels

i Cette formation s'adresse principalement aux superviseurs des entrepreneurs, aux coordonnateurs en santé et en sécurité (CoSS), aux représentants en santé et en sécurité (RSS) et à tous les autres intervenants qui ont un rôle à jouer, de près ou de loin, en matière de prévention et de santé et sécurité sur les chantiers.

Pause-sécurité



DESCRIPTION

La pause-sécurité permet d'informer les travailleurs sur un élément précis en santé et en sécurité du travail. Le tout, en quelques minutes. Les sujets sont nombreux et variés. Par exemple : les chutes de hauteur, les échafaudages à cadres métalliques, le port d'un harnais de sécurité, etc.

L'objectif de la pause-sécurité est de sensibiliser les travailleurs à la prévention des accidents et de les encourager à adopter des méthodes de travail sécuritaires.

OBJECTIF

La formation vise à outiller les superviseurs dans la préparation, l'animation et le suivi d'une pause-sécurité.

CONTENU

- ◆ Rôle des pauses-sécurité dans la gestion de la prévention des accidents du travail
- ◆ Préparation de la pause-sécurité
- ◆ Animation de la pause-sécurité
- ◆ Suivi de la pause-sécurité
- ◆ Des cas de problèmes



DESCRIPTION

Les chutes représentent l'une des principales causes d'accident sur les chantiers de construction. Entre 2010 et 2020, la CNESST a dénombré 42 décès liés aux chutes de hauteur dans le secteur de la construction. De plus, chaque année, entre 600 et 700 travailleurs de la construction sont victimes d'une chute.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les situations à risque de chutes, présente les différentes mesures de prévention et offre des exercices pratiques, entre autres comment enfiler et ajuster un harnais de sécurité et comment utiliser les différentes liaisons antichute.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Réglementation
- ◆ Évaluation du risque de chutes
- ◆ Éliminer le travail en hauteur
- ◆ Empêcher les chutes
- ◆ Échelles et escabeaux
- ◆ Arrêter la chute
- ◆ Utilisation des systèmes d'arrêt de chute
- ◆ Mesures d'urgence
- ◆ Planification des travaux
- ◆ Exercices de révision

Prévention des maux de dos



DESCRIPTION

Les travailleurs sont régulièrement contraints de soulever, déplacer, transporter ou déposer des charges variées. Ces tâches peuvent se révéler très exigeantes pour l'ensemble du corps et peuvent contribuer à la survenue de blessures au système musculosquelettique. Derrière l'apparente simplicité, il y a plusieurs éléments à considérer pour manipuler des charges en toute sécurité.

OBJECTIF

La formation permet de se familiariser avec les notions de base sur le dos et ses éléments structuraux, les risques, les mesures de prévention et les principes de manutention afin de manipuler des charges efficacement et sans se blesser.

CONTENU

- ◆ Le dos et ses composantes
- ◆ Les principales blessures au dos
- ◆ Les facteurs de risque
- ◆ Les mesures de prévention
- ◆ Les principes de manutention

Prévention des risques en présence de monoxyde de carbone

DURÉE

2h



DESCRIPTION

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant. Il est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est donc indétectable par nos sens et il peut rendre une personne inconsciente en quelques minutes. Même à un faible niveau de concentration, une intoxication au CO peut provoquer des effets néfastes sur la santé. Le problème est réel et se retrouve particulièrement dans le secteur de la construction.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les situations à risque, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Réglementation
- ◆ Quelques notions de base
- ◆ Effets sur la santé
- ◆ Sources de monoxyde de carbone
- ◆ Situations à risque
- ◆ Mesures de prévention
- ◆ En cas d'urgence
- ◆ Activité de synthèse

Prévention des risques liés au bruit



DESCRIPTION

Plusieurs tâches dans le secteur de la construction sont susceptibles d'exposer les travailleurs à des niveaux de bruit élevés. Une telle exposition peut entraîner des conséquences graves et irréversibles sur l'audition comme une perte auditive temporaire ou permanente (surdité), des acouphènes, mais également causer des impacts sur la santé cardio-vasculaire, de la fatigue et du stress. De plus, elle augmente le risque d'accident du travail. Afin de protéger les travailleurs, des mesures de prévention doivent être mises en place pour exercer un contrôle à la source, limiter l'exposition ou en dernier recours, porter des protecteurs auditifs.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires à appliquer lors de travaux susceptibles d'exposer les travailleurs à des niveaux de bruit élevés. Elle présente également les informations afin de sélectionner, ajuster, inspecter et entretenir les protecteurs auditifs, conformément à la norme CSA Z94.2-14 *Protecteurs auditifs : performances, sélection, entretien et utilisation*.

Un volet pratique permet aux travailleurs d'essayer différents protecteurs auditifs et d'en vérifier l'ajustement pour s'assurer d'un maximum de protection.

CONTENU

- ◆ Présentation et objectifs
- ◆ Réglementation
- ◆ Le bruit
- ◆ Les effets néfastes du bruit
- ◆ Éliminer ou diminuer l'exposition au bruit en milieu de travail
- ◆ Équipements de protection individuelle (EPI)
- ◆ Activité d'intégration
- ◆ Essais d'ajustement qualitatif de protecteurs auditifs en binôme

Prévention en milieu riverain : travaux au-dessus ou à proximité d'un cours d'eau

DURÉE

7h



DESCRIPTION

La formation *Prévention en milieu riverain* permet aux travailleurs du domaine de la construction de mieux comprendre les dangers liés aux travaux effectués près de l'eau ou sur l'eau et d'adopter des comportements sécuritaires afin d'éviter toute chute dans l'eau.

Depuis 2010, l'ASP Construction collabore avec le Service d'intervention en formation aquatique (SIFA) pour assurer la formation des travailleurs sur les chantiers à proximité de l'eau.

OBJECTIF

La formation permet d'acquérir les connaissances pour effectuer les descriptions des travaux et du plan d'eau (ou du cours d'eau), ainsi que les plans de transport et de sauvetage, conformément aux exigences de la réglementation et de la CNESST.

CONTENU *

- ◆ Les dangers associés au travail au-dessus ou à proximité de l'eau et les mesures de prévention pour les contrer.
- ◆ Les dangers associés à l'immersion dans l'eau froide et les mesures de prévention pour les contrer.
- ◆ L'identification des différents équipements de sécurité requis pour travailler au-dessus ou à proximité de l'eau et leur utilisation.
- ◆ L'identification des différents équipements de sauvetage requis pour repêcher une personne et leur utilisation.
- ◆ Les exigences de la législation fédérale et provinciale au regard du travail au-dessus ou à proximité de l'eau et de l'utilisation d'une embarcation sur un plan d'eau ou un cours d'eau.
- ◆ L'élaboration et l'application de plans de transport et de sauvetage.

* **formation théorique**
(valide pour une période de 3 ans)

Procédures sécuritaires pour les travaux en espace clos



DESCRIPTION

Les espaces clos, selon leur configuration, leur conception et leur contenu, comportent des risques importants pour la santé et la sécurité des travailleurs. Chaque année, au Québec, près de 40 travailleurs sont victimes d'accidents graves ou mortels pendant qu'ils travaillent en espace clos.

Pour éviter la survenue d'un accident, il est essentiel de planifier le travail, c'est-à-dire identifier, évaluer et contrôler les risques présents ou potentiels avant l'entrée en espace clos.

OBJECTIF

La formation a pour objectif de développer les compétences, les connaissances et les habiletés nécessaires pour effectuer un travail en espace clos en toute sécurité, et de s'assurer de la compréhension des rôles et responsabilités des différents travailleurs concernés.

CONTENU

- ◆ Les espaces clos
- ◆ Les dangers et les risques associés aux espaces clos
- ◆ Les mesures de prévention pour préserver la santé et la sécurité du travailleur
- ◆ La planification du travail en espace clos
- ◆ Le sauvetage en espace clos

Protection respiratoire avec Essai d'ajustement qualitatif (*fit test*)

DURÉE

3h



DESCRIPTION

Dans certaines situations de travail, l'air peut renfermer des contaminants aériens dangereux sous forme de poussières, de fibres, de fumées, de vapeurs, de brouillards, de gaz ou de bioaérosols. Il est important de s'assurer que des moyens de contrôle ont été envisagés pour diminuer, voire éliminer à la source l'exposition des travailleurs à ces contaminants.

Cependant, lorsque ces moyens sont insuffisants, qu'ils nécessitent un délai d'application ou sont techniquement impossibles à mettre en place, le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) est nécessaire parce que le risque est toujours présent.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires à appliquer lors de travaux en présence de contaminants. Elle présente également les informations afin de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR ainsi que le contenu d'un programme de protection respiratoire, en vertu de la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.

CONTENU

- ◆ Effets sur la santé
- ◆ Statistiques
- ◆ Responsabilité légale
- ◆ Réglementation
- ◆ Mesures de contrôle
- ◆ Programme de protection respiratoire



Cette formation théorique est suivie d'un volet pratique avec des essais d'ajustement qualitatif. La période de temps nécessaire peut varier selon le nombre de participants présents pour effectuer ces essais.

Protection respiratoire : formation avancée



DESCRIPTION

Dans certaines situations de travail, l'air peut renfermer des contaminants aériens dangereux sous forme de poussières, de fibres, de fumées, de vapeurs, de brouillards, de gaz ou de bioaérosols. Il est important de s'assurer que des moyens de contrôle ont été envisagés pour diminuer, voire éliminer à la source l'exposition des travailleurs à ces contaminants.

Cependant, lorsque ces moyens sont insuffisants, qu'ils nécessitent un délai d'application ou sont techniquement impossibles à mettre en place, le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) est nécessaire parce que le risque est toujours présent.

Cette formation vise à outiller les administrateurs du Programme de protection respiratoire et les responsables des essais d'ajustement qualitatifs pour qu'ils puissent appliquer adéquatement la réglementation et valider la compétence du travailleur à ajuster son APR.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires à appliquer lors de travaux en présence de contaminants. Elle présente également les informations afin de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR ainsi que le contenu d'un programme de protection respiratoire, en vertu de la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.

CONTENU

- ◆ Programme de protection respiratoire
- ◆ Rôles et responsabilités
- ◆ Évaluation des dangers
- ◆ Sélection de l'APR
- ◆ Formation
- ◆ Utilisation des APR
- ◆ Nettoyage, inspection, entretien et entreposage des APR
- ◆ Essai d'ajustement des APR
- ◆ Autres éléments du programme



Cette formation théorique est suivie d'un volet pratique avec des essais d'ajustement qualitatif. La période de temps nécessaire peut varier selon le nombre de participants présents pour effectuer ces essais.

Sécurité lors de travaux dans des tranchées et des excavations

DURÉE

3 h



DESCRIPTION

S'il est une chose de connaître ce qui se cache sous le sol lorsque des travaux de creusement, de tranchée ou d'excavation sont nécessaires, il en est un autre de choisir la méthode de travail appropriée. Une planification rigoureuse doit être faite afin de protéger les travailleurs dans ou à proximité d'un creusement et de s'assurer que les travaux seront exécutés de façon sécuritaire.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (§ 3.15. *Creusements, excavations et tranchées* du Code de sécurité pour les travaux de construction) permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter.

CONTENU

- ◆ Caractéristiques d'un creusement, d'une excavation et d'une tranchée
- ◆ Effondrement : causes et prévention
- ◆ Méthodes et techniques de travail sécuritaires pour contrôler les autres risques
- ◆ Activités

Sécurité lors de travaux d'enlèvement de l'amiante



DESCRIPTION

L'amiante a été utilisé dans la construction de bâtiments jusqu'en 1990, entre autres pour ses qualités isolantes et ignifuges. Lors de la manipulation d'un matériau friable contenant de l'amiante, des fibres peuvent être libérées dans l'air sous forme de poussières et lorsque ces fibres d'amiante sont inhalées, elles représentent alors un risque pour la santé du travailleur.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (§ 3.23. *Travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante* du Code de sécurité pour les travaux de construction) permet d'identifier les différents niveaux de risque, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter.

CONTENU

- ◆ Mise en contexte
- ◆ Notions générales
- ◆ Effets sur la santé
- ◆ Réglementation
- ◆ Travaux à risque faible
- ◆ Travaux à risque modéré
- ◆ Travaux à risque élevé
- ◆ Mesures particulières
- ◆ Protection respiratoire
- ◆ Questionnaire



Il est recommandé de poursuivre l'apprentissage avec la formation *Protection respiratoire avec essai d'ajustement qualitatif (fit test)* pour donner aux participants l'information et la formation nécessaires sur les appareils de protection respiratoire (APR), afin de leur permettre de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR selon la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.



DESCRIPTION

Lorsqu'il est nécessaire qu'un véhicule auto-moteur effectue une manœuvre de recul dans une zone où il y a présence ou circulation de personnes et que cette manœuvre de recul peut compromettre leur sécurité, un signaleur de chantier doit être en place pour diriger le conducteur du véhicule.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (§ 2.8. *Contrôle de la circulation sur un chantier de construction*) du Code de sécurité pour les travaux de construction) présente le rôle et les responsabilités du signaleur de chantier pour qu'il puisse effectuer son travail adéquatement et assurer la sécurité des travailleurs / personnes à proximité. La formation aborde aussi le plan de circulation et les signaux manuels utilisés lors des manœuvres de recul.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Risques et mesures de prévention
- ◆ Facteurs aggravants
- ◆ Réglementation
- ◆ Signaleur de chantier
- ◆ Moyens de communication
- ◆ Rôles et responsabilités du signaleur de chantier
- ◆ Angles morts

Signaleur routier



DESCRIPTION

Le signaleur routier joue un rôle déterminant dans la gestion de la circulation. Intervenant de premier plan en matière de sécurité, il agit comme intermédiaire entre les usagers de la route et les travailleurs oeuvrant sur un chantier.

La formation *Signaleur routier* est obligatoire pour exercer ce métier (Code de sécurité pour les travaux de construction, art. 10.3.2.).

Cette formation doit être suivie de nouveau tous les 3 ans.

OBJECTIF

Cette formation permettra aux participants d'exercer la fonction de signaleur routier de façon sécuritaire et efficace.

CONTENU

- ◆ Réglementation
- ◆ Rôles et responsabilités
- ◆ Distinction entre signaleur routier et de chantier
- ◆ Notions générales
- ◆ Équipements du signaleur routier
- ◆ Risques, danger et mesures préventives
- ◆ Planification des tâches
- ◆ Positionnement sécuritaire
- ◆ Communication
- ◆ Gestion des véhicules
- ◆ Résumé
- ◆ Validation des connaissances



DESCRIPTION

Plusieurs tâches dans le secteur de la construction sont susceptibles d'exposer les travailleurs aux poussières de silice cristalline. Les effets de ces poussières sur la santé peuvent être graves et invalidants. Afin de protéger les travailleurs, des mesures de prévention doivent être mises en place pour exercer un contrôle à la source, substituer le matériau ou porter des équipements de protection individuelle (EPI) dont des appareils de protection respiratoire (APR).

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (§ 3.25. *Travaux susceptibles d'émettre de la poussière de silice cristalline* du Code de sécurité pour les travaux de construction) permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires à appliquer lors de travaux en présence de poussières de silice cristalline.

CONTENU

- ◆ Exemples d'exposition
- ◆ Effets sur la santé
- ◆ Statistiques
- ◆ Responsabilité légale
- ◆ Réglementation
- ◆ Mesures de contrôle
- ◆ Programme de protection respiratoire



Il est recommandé de poursuivre l'apprentissage avec la formation *Protection respiratoire avec essai d'ajustement qualitatif (fit test)* pour donner aux participants l'information et la formation nécessaires sur les appareils de protection respiratoire (APR), afin de leur permettre de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR selon la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire* (CSTC, art. 3.25.6.).

SIMDUT 2015

(Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)



OBJECTIF

La formation permet d'identifier les pictogrammes et de repérer les informations contenues sur l'étiquette et la fiche de données de sécurité du produit dangereux afin d'identifier les risques liés à l'utilisation de ces produits ainsi que les précautions à prendre. La formation est obligatoire pour toute personne exposée à un produit dangereux ou susceptible de l'être (Loi sur la santé et la sécurité du travail, art. 62.5).

DESCRIPTION

Depuis le 1^{er} décembre 2018, le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT) (système pancanadien) a été harmonisé avec le *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques* (SGH) (système international) – maintenant nommé SIMDUT 2015 – dans la classification des dangers et la communication de l'information sur les dangers associés aux produits dangereux.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Responsabilités
- ◆ Classification
- ◆ Dangers physiques
- ◆ Dangers pour la santé
- ◆ Étiquette
- ◆ Fiche de données de sécurité (FDS)



À la suite de cette formation, l'employeur doit former et informer ses travailleurs plus spécifiquement sur les produits dangereux utilisés sur le lieu de travail.



DESCRIPTION

Toute personne qui manipule ou fait le transport de matières dangereuses du lieu de fabrication ou de distribution jusqu'au lieu de livraison ou de déchargement est assujettie au Règlement sur le transport des matières dangereuses du ministère des Transports du Québec.

Toute personne qui manutentionne, demande le transport ou transporte une matière dangereuse doit avoir reçu une formation appropriée et être titulaire d'un certificat de formation ou doit effectuer ces manoeuvres sous la surveillance d'une personne formée et certifiée.

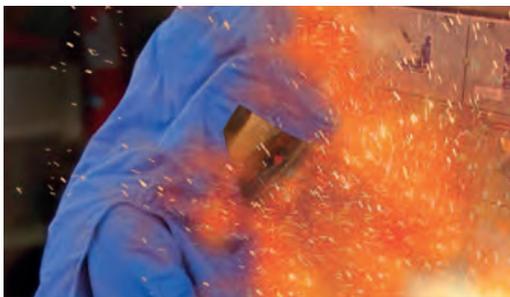
OBJECTIF

La formation présente la réglementation et en explique les éléments qui la composent afin de manipuler et de transporter des marchandises dangereuses de façon sécuritaire et responsable.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Responsabilités
- ◆ Certificat de formation
- ◆ Document d'expédition
- ◆ Transport des marchandises : Indications de danger
- ◆ Exigences de transport
- ◆ Exemptions
- ◆ Cas de danger et mesures d'urgence
- ◆ Questionnaire

Travailler hors tension



DESCRIPTION

La prévention des accidents constitue une préoccupation constante, particulièrement en ce qui concerne l'électricité. La prévention des blessures d'origine électrique repose, d'une part, sur la sécurité des installations et de l'appareillage électrique et, d'autre part, sur le respect des exigences et des bonnes pratiques lors de travaux sur ou à proximité de ces installations électriques. Le mot d'ordre doit être : travailler hors tension !

OBJECTIF

Cette formation élaborée conformément aux pratiques de travail sécuritaires prescrites par la norme CSA Z462:21 *Sécurité électrique au travail* présente les responsabilités et les obligations de chacun des intervenants, afin de travailler de façon sécuritaire, c'est-à-dire une « situation de travail sans danger électrique ».

CONTENU

- ◆ Quelques statistiques et accidents
- ◆ Les règlements et les normes en vigueur
- ◆ Le Programme de sécurité en matière d'électricité
- ◆ Le travail sans danger électrique
- ◆ Les types de risques électriques
- ◆ Les équipements électriques
- ◆ Les outils
- ◆ Le travail sous tension
- ◆ Les équipements de protection
- ◆ Une estimation du risque
- ◆ Les manœuvres de sectionnement
- ◆ Les mesures d'urgence en électricité

Travaux à proximité des lignes électriques aériennes

DURÉE
2 h 30



DESCRIPTION

À proximité des lignes électriques aériennes, certaines situations de travail exposent les travailleurs à un risque de choc électrique ou d'arc électrique. Dès qu'un équipement, du matériel ou une personne s'approche des lignes électriques aériennes, même sans les toucher, le risque est présent. Une planification rigoureuse des travaux doit être effectuée et des mesures préventives doivent être mises en place pour que les travailleurs puissent oeuvrer en toute sécurité.

OBJECTIF

La formation présente la réglementation et permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter lors de travaux à proximité de lignes électriques aériennes.

CONTENU

- ◆ Les cibles de Tolérance zéro de la CNESST
- ◆ Le choc électrique
- ◆ L'arc électrique
- ◆ La planification des travaux
- ◆ En cas de contact
- ◆ Questionnaire

Travaux sécuritaires en présence de moisissures et de champignons



DESCRIPTION

Les moisissures sont des champignons microscopiques qui regroupent des milliers d'espèces. On les reconnaît généralement à leur odeur caractéristique, à l'apparence de taches de diverses couleurs ou à la texture poudreuse ou cotonneuse qu'elles forment sur les surfaces. L'exposition à ces microorganismes peut entraîner des effets sur la santé des travailleurs.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter lors de travaux en présence de moisissures et de champignons.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Réglementation
- ◆ Rôles et responsabilités
- ◆ Notions générales sur la moisissure
- ◆ Investigation
- ◆ Mesures générales pour tous les niveaux de contamination
- ◆ Petits espaces isolés
- ◆ Grandes surfaces ou travaux de plus de 1 m²



Il est recommandé de poursuivre l'apprentissage avec la formation *Protection respiratoire avec essai d'ajustement qualitatif (fit test)* pour donner aux participants l'information et la formation nécessaires sur les appareils de protection respiratoire (APR), afin de leur permettre de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR selon la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.

Utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule

DURÉE

4 h



DESCRIPTION

L'utilisation de la découpeuse à disque abrasif ou à meule comporte de nombreux risques à la santé et à la sécurité des travailleurs. Que ce soit par son poids, sa force de traction ou sa lame, cet outil peut occasionner de graves blessures en quelques secondes. Des mesures de prévention doivent être mises en place afin d'utiliser cet outil de façon sécuritaire.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter lors de l'utilisation d'une découpeuse à disque abrasif ou à meule.

CONTENU

- ◆ Introduction
- ◆ Dangers et risques
- ◆ Mesures de prévention
- ◆ Exemples d'outils alternatifs



Il est recommandé de poursuivre l'apprentissage avec la formation *Protection respiratoire avec essai d'ajustement qualitatif (fit test)* pour donner aux participants l'information et la formation nécessaires sur les appareils de protection respiratoire (APR), afin de leur permettre de sélectionner, ajuster, inspecter, entretenir et entreposer un APR selon la norme CSA Z94.4 *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire*.

Utilisation sécuritaire de la scie à chaîne



DESCRIPTION

L'utilisation de la scie à chaîne comporte de nombreux risques à la santé et à la sécurité des travailleurs. Que ce soit par son poids, sa force de traction ou sa chaîne, cet outil peut occasionner de graves blessures en quelques secondes. Des mesures de prévention doivent être mises en place afin d'utiliser une scie à chaîne de façon sécuritaire.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (§ 7.1. *Dispositions particulières relatives à certains outils portatifs* du Code de sécurité pour les travaux de construction) permet d'identifier les risques, de connaître les mesures de prévention à appliquer et les méthodes de travail sécuritaires à adopter lors de l'utilisation d'une scie à chaîne.

CONTENU

- ◆ Portrait de l'utilisation actuelle de la scie à chaîne sur les chantiers de construction
- ◆ Réglementation et rôles et responsabilités
- ◆ Risques et mesures de prévention
- ◆ Méthodes de travail sécuritaires lors de l'utilisation d'une scie à chaîne
- ◆ Validation des connaissances

Utilisation sécuritaire des échafaudages à cadres métalliques

DURÉE

3 h



DESCRIPTION

Dans l'industrie de la construction, quel que soit le métier ou la phase des travaux, de nombreuses tâches doivent être exécutées en hauteur. De façon générale, les échafaudages sont là où les travailleurs ne peuvent, du sol ou d'une base solide, exécuter leurs travaux. Il est important de connaître les règles d'utilisation pour assurer la sécurité des monteurs et des utilisateurs.

OBJECTIF

La formation permet d'identifier les risques et de connaître les mesures de prévention à appliquer lors du montage et de l'utilisation d'un échafaudage à cadres métalliques. Des activités d'apprentissage sont intégrées pour permettre une meilleure appropriation des connaissances.

CONTENU

- ◆ Les risques liés à l'utilisation de l'échafaudage
- ◆ Les composantes
- ◆ L'installation et l'utilisation de l'échafaudage
- ◆ Les accidents d'origine électrique
- ◆ La protection contre les chutes lors du montage et du démontage
- ◆ Les mesures de prévention
- ◆ Révision

Utilisation sécuritaire des plates-formes mobiles de personnel de catégories 1A, 1B, 3A et 3B



DESCRIPTION

Une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) est conçue pour permettre aux travailleurs d'atteindre des niveaux inaccessibles à partir du sol avec leurs outils et les matériaux dont ils ont besoin. Elle est utilisée comme poste de travail temporaire à hauteur variable, lors de travaux de maintenance, de réparation, d'installation, etc. Mais attention, opérer cet équipement doit se faire avec prudence, car il comporte son lot de risques.

OBJECTIF

La formation basée sur la réglementation (norme CAN/CSA B354.8 *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel - Formation des opérateurs (conducteurs)*), permet au participant de se familiariser avec les notions de base relatives aux plates-formes élévatrices mobiles de personnel, l'inspection et les mesures de prévention pour opérer cet équipement de façon sécuritaire.

CONTENU

- ◆ Événements accidentels
- ◆ Réglementation
- ◆ Notions générales des PEMP
- ◆ Analyse sécuritaire partielle liée à la tâche et à l'environnement
- ◆ Inspections préventives requises
- ◆ Mesures de prévention
- ◆ Évaluation théorique



Cette formation théorique présente les éléments de prévention lors de l'utilisation d'une plate-forme élévatrice (LSST, art. 51.-9). Le volet pratique* développé selon la norme CAN/CSA B354.8 *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel - Formation des opérateurs (conducteurs)* doit être suivi à un maximum de 90 jours suivant la formation théorique.

*Prévoir une période supplémentaire d'environ 1 heure pour le volet pratique, offert uniquement pour les catégories 3A et 3B.

L'attestation remise certifie que le travailleur a suivi une formation sur les éléments de prévention pour l'utilisation sécuritaire de l'équipement. Cette formation ne remplace pas la formation d'opérateur, elle se veut un complément pour la conduite sécuritaire d'une plate-forme élévatrice. Il est fortement suggéré que le travailleur détienne, au préalable, l'expérience de conduite de plates-formes élévatrices.

PUBLICATIONS

Publications

L'ASP Construction propose une centaine de publications différentes, toutes en lien avec la santé et la sécurité du travail pour le secteur de la construction.

Les employeurs qui contribuent financièrement* aux activités de l'ASP Construction, par le biais de leurs cotisations à la CNESST, peuvent se procurer **gratuitement** les publications.

Les entreprises qui ne contribuent pas aux activités de l'ASP Construction peuvent se procurer les publications à peu de frais.

COMMENT PROCÉDER POUR COMMANDER CES PUBLICATIONS ?

En complétant le bon de commande sur le site Web à l'onglet **Nos publications**.

Les publications sont disponibles en version téléchargeable, en version papier, ou dans les deux versions.

Numéro d'agrément de l'ASP Construction : 0060636

* Le numéro d'unité de classification figurant sur le formulaire *Décision de classification* qu'émet la CNESST au dernier trimestre de l'année précédant l'année en cours, détermine si l'entreprise cotise à l'ASP Construction.

Publications

AFFICHES



- ◆ Alléger, c'est ce qu'il faut faire!, 28 cm x 43 cm
- ◆ Atteignez des sommets en prévention, 28 cm x 43 cm
- ◆ Attention – Opérations de levage, 22 cm x 28 cm
- ◆ Attention – Travaux en espace clos, 28 cm x 43 cm
- ◆ Attention – Travaux en hauteur, 22 cm x 28 cm
- ◆ Avertissement – Signaleur obligatoire, 43 cm x 28 cm
- ◆ Chantier de construction. Personnel autorisé seulement, 43 cm x 28 cm
- ◆ Comment enfileur un harnais de sécurité, 28 cm x 43 cm
- ◆ Danger – Accès interdit, 28 cm x 22 cm
- ◆ Danger – Aire de recul, 22 cm x 28 cm
- ◆ Danger – Amiante, 35 cm x 50 cm
- ◆ Danger – Béryllium, 28 cm x 43 cm
- ◆ Danger – Moisissures, 28 cm x 43 cm
- ◆ Danger – Plomb, 28 cm x 43 cm
- ◆ Danger – Risque électrique, 28 cm x 22 cm
- ◆ Danger – Sous tension, 28 cm x 22 cm
- ◆ Danger – Sous tension – Périmètres de choc et d'arc électrique, 28 cm x 22 cm
- ◆ Étançonner, c'est ce qu'il faut faire!, 28 cm x 43 cm
- ◆ Informations santé-sécurité, 62 cm x 46 cm
- ◆ L'abc de la prévention!, 28 cm x 43 cm
- ◆ Les obligations du Signaleur routier versus Signaleur de chantier, 28 cm x 43 cm
- ◆ Mouiller, c'est ce qu'il faut faire!, 28 cm x 43 cm
- ◆ Planifier, c'est ce qu'il faut faire!, 28 cm x 43 cm
- ◆ Point de rassemblement, 28 cm x 43 cm
- ◆ Port obligatoire des bottes et du casque de sécurité, 28 cm x 43 cm

Publications

AIDE-MÉMOIRE



- ◆ Disjoncteur différentiel de fuite à la terre (DDFT)
- ◆ Élingues et accessoires de levage, 8 volets, 14 cm x 10 ¾ cm
- ◆ Inspection et utilisation des gants isolants
- ◆ Le signaleur de chantier et les signaux pour les manœuvres de recul, 5 volets, 14 cm x 10 ¾ cm
- ◆ Le signaleur routier, 27 p.
- ◆ Les signaux de levage, 4 volets, 14 cm x 10 ¾ cm
- ◆ Feuillet Amarrage d'un échafaudage avec ou sans toile ou filet, 1 volet
- ◆ Le harnais de sécurité, 3 volets
- ◆ Les tranchées et les excavations : prévenir les dangers d'effondrement, 3 volets
- ◆ Manœuvrer un dispositif de sectionnement
- ◆ SIMDUT 2015, 5 volets

AUTOCOLLANTS ET ÉTIQUETTES



- ◆ Ajustez vos gardes, 8 cm x 8 cm
- ◆ Danger – N'approchez pas des lignes électriques, 10 cm x 16 cm
- ◆ Étiquette d'inspection d'un échafaudage *Jaune – Attention Accès restreint*
- ◆ Étiquette d'inspection d'un échafaudage *Rouge – Dangereux*
- ◆ Étiquette d'inspection d'un échafaudage *Verte – Sécuritaire*
- ◆ Port obligatoire d'une visière de sécurité, 5 cm x 5 cm
- ◆ Port obligatoire des lunettes de sécurité, 5 cm x 5 cm
- ◆ Secouriste, 5,5 cm x 8 cm

Publications

CARNETS DE BORD ET FICHES D'INSPECTION



- ◆ Camion-pompe à béton (Durée : 1 an)
- ◆ Fiche d'inspection quotidienne de la découpeuse à disque abrasif ou à meule (Durée : 3 mois)
- ◆ Fiche d'inspection quotidienne de la scie à chaîne (Durée : 3 mois)
- ◆ Fiche d'inspection quotidienne des chariots élévateurs (Durée : 3 mois)
- ◆ Fiche d'inspection quotidienne des plates-formes de travail élévatrices automotrices (Durée : 3 mois)
- ◆ Grue à tour (Durée : 1 an)
- ◆ Grue mobile (Durée : 1 an)
- ◆ Journal de tir (Durée : 10 sautages)

FORMULAIRES DE GESTION

- ◆ Exemple de plan de sauvetage en hauteur
- ◆ Exemple de procédure en cas d'orage et de foudre
- ◆ Fiche de contrôle en espace clos
- ◆ Formulaire d'inspection incendie / Travaux de construction
- ◆ Formulaire d'inspection / Prévenir les chutes de même niveau
- ◆ Registre Essai d'ajustement qualitatif
- ◆ Permis de travail à chaud
- ◆ Procédure de contrôle des énergies / Cadenassage
- ◆ Rapport d'enquête d'accident
- ◆ Technique d'élingage / Plan de levage
- ◆ COVID-19 - Questionnaire d'accueil quotidien
- ◆ COVID-19 - Questionnaire d'accueil quotidien (à préremplir)

Publications

GUIDES



- ◆ Critères de stabilité des échelles et des escabeaux, 10 p.
- ◆ L'exposition aux poussières de silice cristalline (quartz), 17 p.
- ◆ La prévention des intoxications au monoxyde de carbone, 13 p.
- ◆ La prévention lors de travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiante, 66 p.
- ◆ La protection auditive, 19 p.
- ◆ La pulvérisation de mousse de polyuréthane, 25 p.
- ◆ La tenue des lieux, 18 p.
- ◆ Le cadenassage, 24 p.
- ◆ Les appareils de protection respiratoire, 17 p.
- ◆ Les chariots élévateurs, 21 p.
- ◆ Les échafaudages à cadres métalliques en 8 consignes de sécurité, 28 p.
- ◆ Les échelles et les escabeaux, 17 p.
- ◆ Les liaisons antichute, 20 p.
- ◆ Les plates-formes de travail élévatrices automotrices, 23 p.
- ◆ Les travaux près des lignes électriques aériennes, 11 p.
- ◆ Système de corde d'assurance horizontale (SCAH) sur une charpente domiciliaire en construction, 20 p.
- ◆ Travailler hors tension!, 54 p.

LOI & RÈGLEMENT



- ◆ *An Act respecting occupational health and safety R.S.Q., chapter S-2.1*
- ◆ Code de sécurité pour les travaux de construction S-2.1, r. 4
- ◆ Loi sur la santé et la sécurité du travail L.R.Q., chapitre S-2.1
- ◆ *Safety Code for the construction industry S-2.1, r. 4*

Publications

VIDÉOS



- ◆ Charge nominale, 2015. Durée : 2 min 12 s
- ◆ Découpeuse : choix et inspection des meules, 2018. Durée : 5 min 6 s
- ◆ Découpeuse et chariot : inspection et utilisation sécuritaire, 2018. Durée : 8 min 10 s
- ◆ Espaces clos : modification réglementaire au RSST. Durée : 11 min 53 s
- ◆ Inspection quotidienne, 2015. Durée : 2 min 58 s
- ◆ Webinaire – Le bruit : principales modifications au CSTC. Durée : 26 min 25 s
- ◆ Parlons d'espaces clos. Durée : 3 min 7 s
- ◆ Pause-sécurité - Chutes en hauteur, 2016. Durée : 2 min 56 s
- ◆ Pause-sécurité - Garde-corps, 2016. Durée : 2 min 35 s
- ◆ Pause-sécurité - Lignes électriques, 2016. Durée : 2 min 56 s
- ◆ Qu'est-ce qu'une ASP ?, 2016. Durée : 3 min 02 s
- ◆ Témoignage de la compagnie Claude Chagnon inc., 2018. Durée : 4 min 27 s
- ◆ Témoignage de la Ville de Chibougamau, 2018. Durée : 6 min 07 s
- ◆ Témoignage de la Ville de Sherbrooke, 2018. Durée : 6 min 19 s
- ◆ Tu t'en vas où quand tu recules ? Attends l'signal, 2020. Durée : 1 min 42 s
- ◆ Tu t'en vas où quand tu recules ? Roule dans ta zone, 2020. Durée : 1 min 57 s
- ◆ Tu t'en vas où quand tu recules ? T'es pas tout seul, 2020. Durée : 1 min 48 s
- ◆ Un garde corps conforme c'est quoi ?, 2011. Durée : 6 min 53 s
- ◆ Webinaire 1 – Prévention des risques électriques : norme CSA Z462 et nouveautés 2021. Durée : 39 min 37 s
- ◆ Webinaire 2 – Plan d'action pour implanter un programme de sécurité électrique. Durée : 46 min 28 s
- ◆ Webinaire 3 – Élaborer votre programme de sécurité électrique. Durée : 26 min 44 s
- ◆ Webinaire 4 – Sécurité électrique sur les chantiers de construction. Durée : 50 min 25 sec
- ◆ Webinaire 5 – Risque électrique et véhicules électriques. Durée : 53 min 45 s
- ◆ Webinaire 6 – Programme de sécurité électrique, qu'attendez-vous des ASP pour la suite ? Durée : 53 min 7 s

**« UNE RÉFÉRENCE
SOLIDE EN PRÉVENTION:
UNE ÉQUIPE ET DES SERVICES
DYNAMIQUES, SPÉCIALISÉS
ET ACCESSIBLES. »**

**TOUS ENSEMBLE
POUR L'INDUSTRIE DE
LA CONSTRUCTION!**

(2024-04)



**Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail
du secteur de la construction**
514 355-6190 800 361-2061
asp-construction.org